



Strasbourg, le 26 septembre 2011

CDL-EL-OJ(2011)003ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

38^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 13 octobre 2011 à 10h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil :

- de la réunion organisée les 22-23 septembre à Chisinau dans le cadre du partenariat oriental, portant sur les listes et le contentieux électoraux ;
- des travaux du Comité des Ministres sur « un statut internationalement reconnu des observateurs d'élections » ;
- des travaux des Nations Unies en matière de droits électoraux des citoyens handicapés.

3. Albanie

Suite aux élections locales et en particulier à la controverse relative à l'élection du maire de Tirana, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a demandé un avis sur les amendements à apporter à la législation et à la pratique électorales en Albanie à la lumière de l'expérience récente. Un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sera préparé pour la session de décembre de la Commission. Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux.

4. Arménie

Lors de la dernière session, le Conseil des élections démocratiques et la Commission de Venise ont entériné l'avis intérimaire sur le projet de nouveau code électoral de l'Arménie (CDL-AD(2011)021). Suite à l'adoption du nouveau code électoral ([CDL-REF\(2011\)029](#)) le 26 mai 2011, un nouveau projet d'avis a été rédigé, sur la base des commentaires de Mme Maria Teresa Mauro (experte, Italie), de M. Kåre Vollan (expert, Norvège) et de M. Jessie Pilgrim (expert, OSCE/BIDDH) ([CDL\(2011\)081](#)). Il est soumis au Conseil pour adoption.

5. Géorgie

Le 12 septembre 2011, M. Mikheil Machavariani, premier vice-président du Parlement de la Géorgie, a demandé l'avis de la Commission de Venise sur le projet de code électoral de la Géorgie ([CDL-REF\(2011\)044](#)). Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux, en vue de l'adoption d'un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH en décembre 2011.

6. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Suite à l'adoption d'une version révisée du code électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » en avril 2011 ([CDL-REF\(2011\)039](#)), la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont préparé un projet d'avis sur ce texte, qui est soumis au Conseil pour adoption ([CDL\(2011\)091](#)).

7. Ukraine

En date du 23 juin 2011, M. Oleksandr Lavrynovych, ministre de la Justice de l'Ukraine, a demandé à la Commission de Venise d'examiner le projet de loi sur l'élection des membres du Parlement de l'Ukraine ([CDL-REF\(2011\)034](#)). Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2011\)059](#)) sur ce texte est soumis au Conseil pour adoption. Le secrétariat informera le Conseil de la visite d'une délégation de la Commission et de l'OSCE/BIDDH en Ukraine.

8. Coopération avec l'Afrique du Nord

Le secrétariat informera le Conseil des développements récents de la coopération avec l'Afrique du Nord. En ce qui concerne la Tunisie, il fera référence notamment au séminaire de formation pour les avocats sur le contentieux électoral (20-23 septembre), à la table ronde qui s'est déroulée à Bruxelles le 21 septembre sur le thème "Elections et transition démocratique en Tunisie: une occasion historique ?", ainsi qu'à l'assistance aux missions pré-électorales et d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

9. Activités futures

Le secrétariat informera le Conseil des activités futures prévues, notamment de l'étude sur l'abus des ressources administratives et de l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Bulgarie.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités.

10. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. Selon la règle, les projets d'avis en cours sont préparés avec l'OSCE/BIDDH (voir *supra* concernant l'Albanie et la Géorgie).

11. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 15 décembre 2011 à 10 h.